

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 467

22 février 2008

SOMMAIRE

Avaya Luxembourg S.à r.l.	22411	Hertz Luxembourg Sàr.l.	22411
A.Z. Participations S.A.	22414	Kalia S.A.	22415
Bentonwood Sàrl	22383	L'Olivier S.à r.l.	22370
Brik Investments Sàrl	22395	Pradera Central Lodz S.à r.l.	22412
Carrera Motors S.A.	22411	Pradera Southern Piacenza S.à r.l.	22370
Chripa Invest S.A. Soparfi	22406	Puno S.A.	22414
Crèche Pikasso S. à r.l.	22411	Romus S.A.	22410
Crown Corporate Services	22370	Romus S.A.	22416
C&S Management S.A.	22415	Rondo Invest S.A.	22407
Deroma Financière S.A.	22407	SAC Norimberga S.A.	22415
DH Real Estate Finance S.à r.l.	22395	Tekubi Holding S.A.	22410
Euromill Invest S.A.	22407	Tekubi Holding S.A.	22410
Falm Investments Sàrl	22372	Trust and Accounting Services Luxem- bourg Sàrl	22416
Fimaco International S.A.	22414	Wagner City II	22408
France Industrial Properties N°1 S.A.	22408	Watel Immobilien A.G.	22416
Garage International LUX Sàrl	22412		
Hamer S.A.	22411		

L'Olivier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019459/231/15.

(080017364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Crown Corporate Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour extrait conforme

CROWN CORPORATE SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008019578/2249/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06060. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pradera Southern Piacenza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.948.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 121.601),

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on 18 December, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PRADERA SOUTHERN PIACENZA S.à r.l. (the «Company»), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 13 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1757 on 20 September 2006, last time amended by a deed of the undersigned notary, on 30 January 2007, published in the Mémorial C n ° 738, page 35409 of 28 April 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n ° B 117.948.

- that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

22371

Agenda:

1. To insert in the articles of incorporation of the Company a new article 24 in order to have the ability to distribute interim dividends.
 2. To proceed to the renumbering of the subsequent articles.
- that he has taken the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to insert a new article 24 in the articles of incorporation of the Company with the following wording:

«**Art. 24.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

Second resolution

The single partner resolves to proceed to the renumbering of the subsequent articles.

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 121.601),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de PRADERA SOUTHERN PIACENZA S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1757 le 20 septembre 2006, modifié la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, le 28 avril 2007, N ° 738, page 35409 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 117.948.

- qu'elle reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Insérer dans les statuts de la Société un nouvel article 24 afin de prévoir la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes.
 2. Procéder à la renumérotation des articles subséquents.
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 24 dans les statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 24.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
3. La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à la renumérotation des articles subséquents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce-dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43594. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019922/220/106.

(080018065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Falm Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.719.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eight day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.967;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, a company organized and existing under the laws of the United Kingdom and having its registered address at 10 New Street, London EC2M 4TP, the United Kingdom;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that fifteen thousand (15,000) shares of the company representing one hundred percent (100%) of the share capital of FALM INVESTMENTS N.V., a limited liability corporation (Naamloze vennootschap) established in Curaçao, The

Netherlands Antilles, having its registered office at Chuchubiweg 17, Curaçao, The Netherlands Antilles and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number 96825(0) (the Company) are duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the entities mentioned under items 1. and 2. above are all the shareholders of the Company (the Shareholders);

III. that by resolution validly adopted by the shareholders of the Company in Curaçao, The Netherlands Antilles on December 27, 2007, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from Curaçao, the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao, The Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of December 27, 2007, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated December 28, 2007, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per December 27, 2007, have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne vaitetur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name FALM INVESTMENTS SARL and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at December 27, 2007;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of twenty-one thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 21,594) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of USD 1.4396 each;

5. Acknowledgement and recording of the reconsolidation and reallocation of the shares issued by the Company, recording of the current shareholding in the Company (being seven thousand and five hundred (7,500) shares held by ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) SA and seven thousand and five hundred (7,500) shares held by ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED) and subsequent reconsolidation of all reserves relating to specific types of shares in one reserve account;

6. Acknowledgment of the resignation of ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. as managing director(s) of the Company and vote of discharge and appointment of ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL as sole manager for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders unanimously resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name FALM INVESTMENTS SARL, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the balance sheet of the Company as at December 27, 2007, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of the company is FALM INVESTMENTS SARL (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-one thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 21,594), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of USD 1.4396 each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.»

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge that the share capital of the Company is, further to the complete restatement of the Company's articles of association, represented by fifteen thousand shares. Hence, the Shareholders resolve to cancel any other shares of any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

The Shareholders resolve to consolidate all the accounting reserves relating to specific types of shares into one reserve account.

Hence, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the restatement of the Articles, as follows:

	Shares
ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	7,500
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED	7,500
Total	<u>15,000</u>

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V., as managing director(s) of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties, as managing directors of the Company and (ii) to appoint ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, and registered with the Register of Commerce and Companies under the number B 103.336, with effect as of the date hereof, as sole manager of the Company for an indefinite period.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to establish its registered office, principal establishment and central administration at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, une société organisée et existant selon les lois du Royaume-Uni et ayant son siège social au 10 New Street, London EC2M 4TP, Royaume-Uni;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié afin d'être déposées avec le présent acte notarié auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que quinze mille (15.000) parts sociales de la société représentant cent pour cent (100%) du capital social de FALM INVESTMENTS N.V., une société à responsabilité limitée (Naamloze vennootschap) établie au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Chuchubiweg 17, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée auprès du Registre du Commerce de la Chambre du Commerce et de l'Industrie au Curaçao sous le numéro 96825(0) (la Société) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda, reproduits ci-dessous;

II. Que les entités mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les seuls actionnaires de la Société (les Actionnaires);

III. Que par une résolution adoptée valablement par les actionnaires de la Société au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises le 27 décembre 2007, agissant en accord avec les statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, son principal établissement et son administration centrale du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute mais au contraire dans une continuité sociale et légale pleine et entière. Toutes les formalités requises selon les lois du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises afin de donner effet à cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution doit rester annexée au présent acte;

IV. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, au 27 décembre 2007, le capital social souscrit et libéré est égal à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au moins et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 28 décembre 2007, que depuis la date du bilan et à la date du présent acte, aucun changement substantiel n'est intervenu dans les affaires de la Société qui pourrait engendrer que les déclarations financières au 27 décembre 2007, soient devenues matériellement incorrectes et ne donnent pas une vision réelle et juste de la situation de la société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié et seront déposés avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement;

V. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute et avec une continuité sociale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de FALM INVESTMENTS SARL et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 27 décembre 2007;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de sa nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2. ci-dessus, avec la

Société ayant un capital social de vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 21.594) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominal de 1 US dollar et quatre mille trois cent nonante-six millièmes (USD 1,4396) chacune;

5. Confirmation et inscription de la reconsolidation et de la réallocation des parts sociales émises par la Société, inscription de l'actionnariat actuel de la Société (avec sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par ORAN-GEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED et reconsolidation subséquente de toutes les réserves liées à des types de parts sociales spécifiques dans un seul compte de réserve;

6. Confirmation de la démission de ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. comme gérant(s) de la Société et vote de la décharge et nomination de ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL comme gérant unique pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus justes par les Actionnaires, les Actionnaires décident de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute, mais au contraire avec une continuité sociale et légale pleine et entière.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de FALM INVESTMENTS SARL et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'approuver bilan de la Société au 27 décembre 2007, une copie duquel restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier et de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation sociale et légale au Grand-Duché du Luxembourg.

Les Statuts après leur refonte devront se lire tel que suit:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est FALM INVESTMENTS SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 21.594), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar et quatre mille trois cent nonante-six millièmes (USD 1,4396) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Cinquième résolution

Les Actionnaires confirment que le capital social de la Société est, suite à la refonte complète des statuts, représenté par quinze mille parts sociales. Dès lors, les Actionnaires décident d'annuler toutes les autres parts sociales de quelque sorte de quelque instrument que ce soit représentant le capital social émis par la Société dans le passé, sans toutefois, modifier le capital social de la Société.

Les Actionnaires décident de consolider toutes les réserves comptables liées à des types spécifiques de parts sociales dans un seul compte de réserves.

Dès lors. Les Actionnaires décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à la refonte des Statuts, tel que suit:

	Parts sociales
ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	7.500
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED	7.500
Total	15.000

Sixième résolution

Les Actionnaires décident (i) de confirmer la démission, effective à la date du présent acte, de ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. comme gérant de la Société et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de ses obligations en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9 rue Saint Zithe et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336, avec effet à la date du présent acte, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Septième résolution

Les Actionnaires décident d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Franckx, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, Relation: LAC/2008/886. — Reçu 37.435,34 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019890/242/626.

(080018132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Bentonwood Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.718.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eight day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.967;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, a company organized and existing under the laws of the United Kingdom and having its registered address at 10 New Street, London EC2M 4TP, the United Kingdom;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that fifteen thousand (15,000) shares of the company representing one hundred percent (100%) of the share capital of BENTONWOOD N.V., a limited liability corporation (Naamloze vennootschap) established in Curaçao, The Netherlands Antilles, having its registered office at Chuchubiweg 17, Curaçao, The Netherlands Antilles and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number 96824(0) (the Company) are duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the entities mentioned under items 1. and 2. above are all the shareholders of the Company (the Shareholders);

III. that by resolution validly adopted by the shareholders of the Company in Curaçao, The Netherlands Antilles on December 27, 2007, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from Curaçao, the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao, The Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of December 27, 2007, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated December 28, 2007, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per December 27, 2007, have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BENTONWOOD SARL and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at December 27, 2007;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of twenty-one thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 21,594.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of USD 1.4396;

5. Acknowledgement and recording of the reconsolidation and reallocation of the shares issued by the Company, recording of the current shareholding in the Company (being seven thousand and five hundred (7,500) shares held by ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) SA and seven thousand and five hundred (7,500) shares held by ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED) and subsequent reconsolidation of all reserves relating to specific types of shares in one reserve account;

6. Acknowledgment of the resignation of ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. as managing director(s) of the Company and vote of discharge and appointment of ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL as sole manager for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders unanimously resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BENTONWOOD SARL, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the balance sheet of the Company as at December 27, 2007, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of the company is BENTONWOOD SARL (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-one thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 21,594.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of USD 1.4396 each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.»

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge that the share capital of the Company is, further to the complete restatement of the Company's articles of association, represented by fifteen thousand shares. Hence, the Shareholders resolve to cancel any other shares of any kind or instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

The Shareholders resolve to consolidate all the accounting reserves relating to specific types of shares in one reserve account.

Hence, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the restatement of the Articles, as follows:

	Shares
ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	7,500
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED	7,500
Total:	15,000

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of ATC CORPORATE SERVICES (CURACAO) N.V., as managing director(s) of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties, as managing directors of the Company and (ii) to appoint ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, and registered with the Register of Commerce and Companies under the number B 103.336, with effect as of the date hereof, as sole manager of the Company for an indefinite period.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to establish its registered office, principal establishment and central administration at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, une société organisée et existant selon les lois du Royaume-Uni et ayant son siège social au 10 New Street, London EC2M 4TP, Royaume-Uni;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié afin d'être déposées avec le présent acte notarié auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que quinze mille (15.000) parts sociales de la société représentant cent pour cent (100%) du capital social de BENTONWOOD N.V., une société à responsabilité limitée (Naamloze vennootschap) établie au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Chuchubiweg 17, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée auprès du du Registre du Commerce de la Chambre du Commerce et de l'Industrie au Curaçao sous le numéro 96824(0) (la Société) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut valablement délibère sur les points de l'agenda, reproduits ci-dessous;

II. Que les entités mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les seuls actionnaires de la Société (les Actionnaires);

III. Que par une résolution adoptée valablement par les actionnaires de la Société au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises le 27 décembre 2007, agissant en accord avec les statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, son principal établissement et son administration centrale du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute mais au contraire dans une continuité sociale et légale pleine et entière. Toutes les formalités requises selon les lois du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises afin de donner effet à cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution doit rester annexée au présent acte;

IV. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, au 27 décembre 2007, le capital social souscrit et libéré est égal à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) au moins et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes,

et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 28 décembre 2007, que depuis la date du bilan et à la date du présent acte, aucun changement substantiel n'est intervenu dans les affaires de la Société qui pourrait engendrer que les déclarations financières au 27 décembre 2007, soient devenues matériellement incorrectes et ne donnent pas une vision réelle et juste de la situation de la société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié et seront déposés avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement;

V. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute et avec une continuité sociale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de BENTONWOOD SARL et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 27 décembre 2007;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de sa nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2. ci-dessus, avec la Société ayant un capital social de vingt et un mille cinq cent nonante-quatre US dollars (USD 21.594,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominal de 1,- US dollar et quatre mille trois cent nonante-six millièmes (USD 1,4396) chacune;

5. Confirmation et inscription de la reconsolidation et de la réallocation des parts sociales émises par la Société, inscription de l'actionnariat actuel de la Société (avec sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par ORAN-GFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED et reconsolidation subséquente de toutes les réserves liées à des types de parts sociales spécifiques dans un seul compte de réserve;

6. Confirmation de la démission de ATC CORPORATE SERVICES (CURACAO) N.V. comme gérant(s) de la Société et vote de la décharge et nomination de ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL comme gérant unique pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus justes par les Actionnaires, les Actionnaires décident de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute, mais au contraire avec une continuité sociale et légale pleine et entière.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de BENTONWOOD SARL et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'approuver bilan de la Société au 27 décembre 2007, une copie duquel restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier et de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation sociale et légale au Grand-Duché du Luxembourg.

Les Statuts après leur refonte devront se lire tel que suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est BENTONWOOD SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 21.594,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar et quatre mille trois cent nonante-six millièmes (USD 1,4396) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Cinquième résolution

Les Actionnaires confirment que le capital social de la Société est, suite à la refonte complète des statuts, représenté par quinze mille parts sociales. Dès lors, les Actionnaires décident d'annuler toutes les autres parts sociales de quelque sorte de quelque instrument que ce soit représentant le capital social émis par la Société dans le passé, sans toutefois, modifier le capital social de la Société.

Les Actionnaires décident de consolider toutes les réserves comptables liées à des types spécifiques de parts sociales dans un seul compte de réserves.

Dès lors, Les Actionnaires décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à la refonte des Statuts, tel que suit:

	Parts sociales
ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	7.500
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED	7.500
Total:	15.000

Sixième résolution

Les Actionnaires décident (i) de confirmer la démission, effective à la date du présent acte, de ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. comme gérant de la Société et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de ses obligations en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Saint Zithe et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336, avec effet à la date du présent acte, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Septième résolution

Les Actionnaires décident d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Franckx, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, Relation: LAC/2008/885. — Reçu 17.016,06 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019889/242/627.

(080018119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

DH Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.959.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, les associés ont accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019757/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Brik Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.715.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.967;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, a company organized and existing under the laws of the United Kingdom and having its registered address at 10 New Street, London EC2M 4TP, the United Kingdom;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that fifteen thousand (15,000) shares of the company representing one hundred percent (100%) of the share capital of BRIK INVESTMENTS N.V., a limited liability corporation (Naamloze vennootschap) established in Curaçao, The Netherlands Antilles, having its registered office at Chuchubiweg 17, Curaçao, The Netherlands Antilles and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number 96826(0) (the Company) are duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the entities mentioned under items 1. and 2. above are all the shareholders of the Company (the Shareholders);

III. that by resolution validly adopted by the shareholders of the Company in Curaçao, The Netherlands Antilles on December 27, 2007, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from Curaçao, the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao, The Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of December 27, 2007, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated December 28, 2007, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per December 27, 2007, have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BRIK INVESTMENTS SARL and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at December 27, 2007;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of twenty-one thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 21,594.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of USD 1.4396;

5. Acknowledgement and recording of the reconsolidation and reallocation of the shares issued by the Company, recording of the current shareholding in the Company (being seven thousand and five hundred (7,500) shares held by ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) SA and seven thousand and five hundred (7,500) shares held by ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED) and subsequent reconsolidation of all reserves relating to specific types of shares in one reserve account;

6. Acknowledgment of the resignation of ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. as managing director(s) of the Company and vote of discharge and appointment of ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL as sole manager for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders unanimously resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BRIK INVESTMENTS SARL, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the balance sheet of the Company as at December 27, 2007, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of the company is BRIK INVESTMENTS SARL (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-one thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 21,594.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of USD 1.4396 each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
- 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
- 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
- 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
 - (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
 - (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.»

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge that the share capital of the Company is, further to the complete restatement of the Company's articles of association, represented by fifteen thousand shares. Hence, the Shareholders resolve to cancel any other shares of any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

The Shareholders resolve to consolidate all the accounting reserves relating to specific types of shares into one reserve account.

Hence, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the restatement of the Articles, as follows:

	Shares
ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	7,500
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED	7,500
Total	<u>15,000</u>

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of ATC CORPORATE SERVICES (CURACAO) N.V., as managing director of the Company and to grant them full discharge for the performance of its duties, as managing directors of the Company and (ii) to appoint ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, and registered with the Register of Commerce and Companies under the number B 103.336, with effect as of the date hereof, as sole manager of the Company for an indefinite period.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to establish its registered office, principal establishment and central administration at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, une société organisée et existant selon les lois du Royaume-Uni et ayant son siège social au 10 New Street, London EC2M 4TP, Royaume-Uni;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié afin d'être déposées avec le présent acte notarié auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que quinze mille (15.000) parts sociales de la société représentant cent pour cent (100%) du capital social de BRIK INVESTMENTS N.V., une société à responsabilité limitée (Naamloze vennootschap) établie au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Chuchubiweg 17, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée auprès du du Registre du Commerce de la Chambre du Commerce et de l'Industrie au Curaçao sous le numéro 96826(0) (la Société) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda, reproduits ci-dessous;

II. Que les entités mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les seuls associés de la Société (les Actionnaires);

III. Que par une résolution adoptée valablement par les actionnaires de la Société au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises le 27 décembre 2007, agissant en accord avec les statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, son principal établissement et son administration centrale du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute mais au contraire dans une continuité sociale et légale pleine et entière. Toutes les formalités requises selon les lois du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises afin de donner effet à cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution doit rester annexée au présent acte;

IV. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, au 27 décembre 2007, le capital social souscrit et libéré est égal à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au moins et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 28 décembre 2007, que depuis la date du bilan et à la date du présent acte, aucun changement substantiel n'est intervenu dans les affaires de la Société qui pourrait engendrer que les déclarations financières au 27 décembre 2007, soient devenues matériellement incorrectes et ne donnent pas une vision réelle et juste de la situation de la société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié et seront déposés avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement.

V. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute et avec une continuité sociale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de BRIK INVESTMENTS SARL et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 27 décembre 2007;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de sa nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2. ci-dessus, avec la Société ayant un capital social de vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 21.594,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominal de 1,- US dollar et quatre mille trois cent quatre-vingt-seize millièmes (USD 1,4396) chacune;

5. Confirmation et inscription de la reconsolidation et de la réallocation des parts sociales émises par la Société, inscription de l'actionnariat actuel de la Société (avec sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par ORAN-

GEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED et reconsolidation subséquente de toutes les réserves liées à des types de parts sociales spécifiques dans un seul compte de réserve;

6. Confirmation de la démission de ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. comme gérant de la Société et vote de la décharge et nomination de ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL comme gérant unique pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus justes par les Actionnaires, les Actionnaires décident de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute, mais au contraire avec une continuité sociale et légale pleine et entière.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de BRIK INVESTMENTS SARL et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'approuver bilan de la Société au 27 décembre 2007, une copie duquel restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier et de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation sociale et légale au Grand-Duché du Luxembourg.

Les Statuts après leur refonte devront se lire tel que suit:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art.1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est BRIK INVESTMENTS SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations

et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze US dollars (USD 21.594,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar et quatre mille trois cent quatre-vingt-seize millièmes (USD 1,4396) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Cinquième résolution

Les Actionnaires confirment que le capital social de la Société est, suite à la refonte complète des statuts, représenté par quinze mille parts sociales. Dès lors, les Actionnaires décident d'annuler toutes les autres parts sociales de quelque sorte de quelque instrument que ce soit représentant le capital social émis par la Société dans le passé, sans toutefois, modifier le capital social de la Société.

Les Actionnaires décident de consolider toutes les réserves comptables liées à des types spécifiques de parts sociales dans un seul compte de réserves.

Dès lors. Les Actionnaires décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à la refonte des Statuts, tel que suit:

	Parts sociales
ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	7.500
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED	7.500
Total	15.000

Sixième résolution

Les Actionnaires décident (i) de confirmer la démission, effective à la date du présent acte, de ATC CORPORATE SERVICES (CURACAO) N.V. comme gérant de la Société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de ses obligations en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Saint Zithe et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336, avec effet à la date du présent acte, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Septième résolution

Les Actionnaires décident d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Franckx, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/2008/882. — Reçu 11.570,92 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019886/242/625.

(080018094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Chripa Invest S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 96.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019876/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00397. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Rondo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.436.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019877/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00410. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019873/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00398. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2007

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Paolo Bettin, résidant au Via Saetta 24, Padova au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES SA de son poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement la société AUTONOME DE REVISION Sàrl, avec siège social au 39, rue Arthur Herschen, L-1727 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019764/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Wagner City II, Société Anonyme.

Siège social: L-8133 Bridel, 15, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 54.460.

Extraits de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2007

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Wagner Jean-Pierre de son poste d'administrateur

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Wagner Steven, né le 17 décembre 1989 à Luxembourg, étudiant et demeurant 15, rue Nicolas Goedert L-8133 Bredel en tant que nouvel administrateur de la société WAGNER CITY II S.A. pour un mandat qui se terminera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Le Conseil d'administration se compose de Madame Ferro Denise, de Monsieur Wagner Romain et de Monsieur Wagner Steven.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour WAGNER CITY II S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019765/601/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

France Industrial Properties N°1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.162.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A, a foundation (STICHTING), established under the laws of The Netherlands, having its registered office in Strawinskyalaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34165598,

represented by Ms. Sarah Prince, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy of substitution given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur, by the attorney in fact of the appearing party, in her hereabove capacity, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the prenamed entity, Stichting France Industrial Properties A is the sole actual shareholder of the société anonyme FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office in 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

a company registered by deed received by notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on December 14, 2001, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 336 of February 28, 2002, whose articles have been amended by deed received by said notary Gérard Lecuit on January 15, 2002, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 384 of March 8, 2002,

a company registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.162.

- that the capital of the corporation FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by sixty-two (62) shares of five hundred euro (500.- EUR) each, fully paid;
- that the prenamed entity, STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A is the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that the prenamed entity, STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A being sole owner of the shares and liquidator of FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company and the statutory auditor for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165598,

ici représentée par Mme Sarah Prince, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A est la seule et unique actionnaire de la société FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A., société anonyme, une société soumise à la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

société constituée aux termes d'un acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 du 28 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte du prédit notaire Gérard Lecuit du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384 du 8 mars 2002, une société immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 85.162.

- que le capital social de la société FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500) chacune, entièrement libérées;

- que STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A, étant seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que STICHTING FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES A, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société FRANCE INDUSTRIAL PROPERTIES N° 1 S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Prince, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2008, MER/2008/9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008020017/243/96.

(080018626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Tekubi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.515.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020116/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08980. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Tekubi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.515.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020118/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08989. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 69.441.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020133/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09003. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.277.200,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

La société AVAYA INC., ayant son siège social à 211, Mt. Airy Road, Basking Ridge, USA - 07920, New Jersey, immatriculée à l'Etat du Delaware sous le numéro 3178280, a transféré à la société AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à 1, Stokes Place, St. Stephen's Green, Dublin 2 (Irlande) et son siège de direction effective à 99, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg n° B 81.868, la propriété des 42.772 parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 21 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019759/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Hamer S.A., Société Anonyme,**(anc. Carrera Motors S.A.).**

Siège social: L-4410 Soleuvre, 4, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 53.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 janvier 2008.

Pour HAMER S.A. (CARRERA MOTORS S.A.)

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019579/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09283. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019580/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10243. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Crèche Picasso S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.011.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019610/3751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10633. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Garage International LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

X. Kotoula / P. van Baarle

Director / Director

Référence de publication: 2008019627/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pradera Central Lodz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.542.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.721),

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 18 December, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PRADERA CENTRAL LODZ S.à r.l. (the «Company»), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2239 on November 30, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n ° B 120.542;

- that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To insert in the articles of incorporation of the Company a new article 24 in order to have the ability to distribute interim dividends.

2. To proceed to the renumbering of the subsequent articles.

- that he has taken the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to insert a new article 24 in the articles of incorporation with the following wording:

«**Art. 24.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

Second resolution

The single partner resolves to proceed to the renumbering of the subsequent articles.

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.721),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de PRADERA CENTRAL LODZ S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2239 le 30 novembre 2006, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 120.542;

- qu'elle reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Insérer dans les statuts de la Société un nouvel article 24 afin de prévoir la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes.
 2. Procéder à la renumérotation des articles subséquents.
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 24 dans les statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 24.** Le solde des bénéfiques nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
3. La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à la renumérotation des articles subséquents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43609. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019924/220/103.

(080018041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

A.Z. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008020146/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07847. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Fimaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.767.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008020147/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07844. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Puno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008020148/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07851. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

SAC Norimberga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.798.

Par résolution signée en date du 10 décembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Rui Tereso, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1A 5PZ Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Vittorio Saquella, avec adresse professionnelle au 37, Viale A. Filippetti, Monza Italie, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- Nomination de Monsieur Noël Didier, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- Nomination de Mazars, avec siège social au 10/A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010, en remplacement de Price-waterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Il a également été décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008019926/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Kalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 58.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019871/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00421. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

C&S Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 92.427.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019874/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00395. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080017267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 69.441.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020136/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09005. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080018415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Watel Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020157/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08958. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080018392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 13 décembre 2007

Démission de Monsieur Karel Heeren comme gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination avec effet immédiat pour une période illimitée de la société STEFID S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430, RCS Luxembourg B 123.961, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008019721/3258/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10132. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.
